

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 19 mai 2022

Date de convocation : 9 mai 2022
Date d'affichage : 9 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRNOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Karine MOURET à Robert TCHOBDRNOVITCH, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Pierre AUBOIS, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE, Michel SIMOS,

Monsieur Jean-Louis ROBERT est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-053
Avenant de résiliation de la convention pour l'implantation de conteneurs
de collecte de textiles avec Le Relais

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-13 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2019-038 du 4 avril 2019 approuvant la convention avec Le Relais ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a signé le 16 avril 2019 une convention de partenariat avec Le Relais pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC.

Cette convention, d'une durée initiale de 3 ans, s'est renouvelée tacitement pour 3 ans supplémentaires le 17 avril 2022.

Or, le service de collecte n'est pas satisfaisant. En effet, des problèmes de collecte ont été régulièrement relevés, ne respectant pas le vidage minimum d'une fois par semaine mentionné dans la convention. Depuis 2019, les tonnages de collecte textiles ont accusé une baisse de 20%.

Il a ainsi été convenu avec Le Relais de résilier la convention d'un commun accord à compter du 31 mai 2022.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant de résiliation ;
- De l'autoriser à signer l'avenant de résiliation ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant de résiliation ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant de résiliation ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch,

Président

